

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	20/04/2026
Nombre de Conseillers présents :	18
Date d'affichage :	20/04/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda – Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 07

Objet : Finances : Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux comme suit :

SALLE POLYVALENTE

Habitants et associations de la commune :

Caution annuelle pour les associations :	150,00 €
Tarif 1 jour (J1 : 10h-J2 : 10h)	300,00 €
Tarif 2 jours :	500,00 €
Week-end complet du vendredi 16h00 au lundi 10h00 :	600,00 €
Option : Mise à disposition dès le vendredi matin :	100,00 €
Tarif pour goûter pour les particuliers :	100,00 €
Salle gratuite pour les associations de la commune (1 fois par an sauf pour écoles : non limité)	
États des lieux	50,00 €
Vaisselle (100 personnes)	100,00 €/
Placard	
<u>Professionnels :</u>	
Tarif jour :	580,00 €
<u>Caution :</u>	600,00 €
Arrhes à la réservation :	20 %

Pénalité pour remise en état insuffisante :	260,00 €
<u>Animations sportives et culturelles</u>	
Forfait journée :	50,00€
Salle tarif à l'heure :	8,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS TI AN DUD

Salle de convivialité pour les particuliers (gratuité pour les associations)

Tarif la journée : (10h-10h)	200,00 €
Tarif 2 jours :	350,00 €
Salle tarif à l'heure :	15,00 €
Goûter :	50,00 €
États des lieux	20,00 €
Caution :	600,00 €
Arrhes à la réservation :	20 %
Pénalité pour remise en état insuffisante :	260,00 €

SALLES DE RÉUNION

Tarif jour :	50,00 €
Salle gratuite pour les associations de la commune	

SALLES DES SPORTS ou SALLE ANNEXE

Salles tarif à l'heure (minimum de facturation 50€) :	8,00 €
Salles tarif à la journée : pour les pro	50,00 €
Salles tarif forfait saison sportive année septembre à juin	400,00 €
Salles tarif forfait saison sportive juillet et août	100,00 €/mois
Badge supplémentaire (au-delà des 2 fournis) :	50,00 €
Badge non restitué (par badge) :	50,00 €

POLE NAUTIQUE

Droit d'accès stockage/an	250,00 €
Prix m ² du stockage/mois	12,00 €
Vestiaire/an	250,00 €
Salle d'accueil club house/an	150,00 €

LOCATION DE TABLES, BANCS

Particuliers :

Table :	3,00 €
Banc :	1,50 €
Table et 2 bancs	5,00 €

Professionnels et hors commune :

Table :	5,00 €
Banc :	3,00 €
Table et 2 bancs :	7,00 €

Le transport de ces tables et bancs est à la charge du loueur.

INSCRIPTION PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

1 insertion dans le bulletin municipal	25,00 €
--	---------

BIBLIOTHÈQUE

Abonnement annuel, année civile, tarif par famille :	20,00 €
Vacanciers (courts séjours 1 à 3 semaines) :	15,00 €
Abonnement du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	15,00 €
Mois de novembre et décembre :	0,00 €

CANTINE MUNICIPALE

Tranche 1 : pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 1000€ = **1 €**

Tranche 2 : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1001€ à 1409€ = **2€50**

Tranche 3 : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1410€ à 1999€ = **3€50**

Tranche 4 : pour les familles ayant un Quotient Familial supérieur à 2000€ = **4€50**

Repas du personnel enseignant et Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap = 4,20 €

Reste à charge du repas subventionné du personnel enseignant et AESH = 2,73 €

PERISCOLAIRE (goûter compris)

PERISCOLAIRE DE TREVOU-TREGUIGNEC : 7h30-8h40 et 16h30-18h30

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif par enfant

Si QF \leq 599 :	0,40 € (la ½ heure)
Si QF entre 600 € et 1409 € :	0,60 € (la ½ heure)
Si QF entre 1410 € et 1999 € :	0,80 € (la ½ heure)
Sans QF, ou si QF \geq 2000 € :	1,00 € (la ½ heure)

Voir les horaires sur le règlement intérieur, pénalités :

Majoration pour présence d'un enfant sans réservation préalable (périscolaire matin / repas / soir / mercredi / vacances) : 2 € par enfant et par prestation non réservée

Majoration pour présence d'un enfant après l'heure de fermeture des accueils : 10 € par enfant

Sauf certificat médical

ECOLE DES SPORTS / SECTION SPORTS

Pour l'année scolaire pour les Trévousiens (HVS : Hors Vacances Scolaires) et communes conventionnées :	90,00 €
Pour l'année scolaire pour les extérieurs (HVS) :	120,00 €
Pour l'année scolaire pour les Trévousiens PS et MS (Hors Vacances Scolaires) et communes conventionnées :	80,00 €
Pour l'année scolaire pour les extérieurs PS et MS (HVS) :	110,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (EN PÉRIODE SCOLAIRE) ET DU LUNDI AU VENDREDI PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Formule de réservation : journée complète (avec repas), ½ journée (sans repas) : matin ou après-midi, ou semaine complète

Quotient Familial CAF	Journée ouvert de 7h30 à 18h30	½ journée SANS repas de 7h30-12h ou 13h30-18h30	Semaine (5j)
A \leq à 370€	5€20	2€90	22€
B De 371 à 599€	6€80	3€40	30€
C De 600 à 699€	12€10	5€20	53€20
D De 700 à 999€	15€30	6€30	68€90
E De 1000 à 1409€	17€	8€60	78€40
F \geq 1410 €	18€60	9€30	85€
G* Extérieur	38€50	18€70	188€10

G* : Ce tarif sert de base au paiement par la ou les communes ayant signé une convention avec Trévou-Tréguignec

TRESTEL ANIMATIONS

Forfait annuel d'animation (incluant les activités à la salle des sports)	30,00 €
Forfait semaine	15,00 €
Animations / Sorties jeunesse : par personne / événement	15,00 €
Participations pour certaines activités ponctuelles (soirée pizza ou autres),	5,00 €

CIMETIÈRE

Concessions :

15 ANS :	200,00 €
30 ANS :	350,00 €
50 ANS :	500,00 €

Columbarium et Caverne :

15 ANS :	690,00 €
30 ANS :	1.015,00 €
50 ANS :	1.400,00 €

Jardin du souvenir :

Plaque d'identification :	53.00€
Petite plaque :	35.00€

DROITS DE PLACE

Commerce ambulant : (la journée) :	6.00 €
Commerce ambulant régulier, forfait annuel :	180,00 €
Commerce ambulant régulier Juillet et Août :	120,00 €
Petits chapiteaux :	72.00€
Cirques et grands chapiteaux :	180,00 €
Local pour stockage de matériel (ancien local SNSM), forfait mensuel mars-nov :	280,00 €
Terre-plein de Trestel : hors saison estivale : emplacement commerce par mois :	100,00 €
Terre-plein de Trestel : mensuel de juin à septembre : emplacement commerce	250.00 €
Terre-plein de Trestel : mensuel de juin à septembre : emplacement manège + trampoline + piscine :	250,00 €
Terre-plein de Trestel : saison estivale : emplacement animation (la journée) :	10,00 €
Forfait annuel EDF commerce alimentaire	500,00 €

Forfait annuel EDF commerce manège	250,00 €
Forfait annuel EDF commerce Trampoline	200,00 €
Forfait annuel eau commerce alimentaire	150,00 €
Terre-plein de Trestel : Commerce ambulant Sauna, forfait annuel	300,00 €

INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES

Intervention sur la voirie (déplacement, dépôt déchetterie, utilisation de matériel)	150,00€ /heure
--	----------------

PLACE DE MARCHÉ

La place 5m :	2,50 €/jour
La place 5m :	50,00 €/an

UTILISATION DE LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS EN CONVENTION

Pôle nautique

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Plaisanciers Port Le Goff

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Plaisanciers Port du Royau

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON
FOURNI	
Accès Internet :	NON FOURNI

SNSM

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Boulodrome

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

MIT Informatique local Espace Multi-services

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

MIT Photo local Salle des associations Mairie

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Salle de sport (par association)

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Stade

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
-----------------------------	---------

Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Charge Gaz :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Lutte contre le Frelon asiatique

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (Domaine privé)
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) jusqu'à 3 m de hauteur	0	37,5 €/par nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) de 3 m à 15 m de hauteur	0	43,5 €/par nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) au-delà de 15 m de hauteur	0	50 €/par nid	Solde

*Détruit gracieusement par un agent des services techniques et un bénévole

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** de valider les tarifs communaux présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le 28/04/2026

Le Maire,

Pierre ADAM

La secrétaire,

Julie SAUVÉE

